ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

PJ 73/14

20 mars 2014
Original : anglais

F

Rapport du Comité des projets sur la réunion du 6 mars 2014

1. Le Comité des projets, présidé par Mme Ina Grohmann (Union européenne – Allemagne), s'est réuni à Londres (Royaume-Uni) le 6 mars 2014.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PJ-63/13 Rev. 1, et a décidé d'examiner le point 4 avant le point 3 de l'ordre du jour.

Point 2 : Élection du président et du vice-président pour 2013/14

3. Le Comité a nommé Mme Ina Grohmann (Union européenne – Allemagne) en tant que Présidente et M. Oke Nurwan (Indonésie) en tant que Vice-président pour 2013/14.

Point 3 : Projets de mise en valeur du café

Point 3.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

4. Le Comité a noté que le document PJ-68/14 contenait un rapport de situation sur les projets et que le document PJ-67/14 contenait le rapport du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur une proposition révisée et trois propositions nouvelles.

Améliorer et protéger la production de café au moyen de la pollinisation gérée et de la diffusion d'agents biologiques de lutte contre les ravageurs et les maladies

5. Le document PJ-64/13 contient une note conceptuelle relative à une nouvelle proposition, présentée par l'Institut Arthur Dobbs. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2014 et était partagé entre le rejet et l'approbation de la

proposition, compte tenu des observations techniques fournies. Le Comité a noté que lorsque le SCVP ne formule pas de recommandation claire d'approbation, le projet en question ne doit pas être examiné plus avant. Le projet doit être révisé et soumis de nouveau au Comité.

Améliorer la participation des femmes à la chaine de valeur du café au Cameroun

6. Le document PJ-66/14 contient une nouvelle proposition présentée par le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC). Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2014 et a recommandé de l'approuver sous réserves des observations techniques fournies. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet.

Promotion de la production de café au Zimbabwe, au moyen de l'établissement de pépinières, de replantation et du renforcement des capacités des planteurs

7. Le document PJ-65/13 contient une note conceptuelle relative à une nouvelle proposition, présentée par le Gouvernement zimbabwéen. Le SCVP a examiné la proposition pour la première fois en février 2014 et était partagé entre l'approbation et le rejet de la proposition. Le Comité a noté que le SCVP n'ayant pas formulé de recommandation claire d'approbation, le projet doit être révisé et soumis de nouveau à une prochaine réunion. Le Comité a en outre noté que le concept du projet était intéressant.

Valorisation des origines de café d'Éthiopie pour une amélioration de leur commercialisation

8. Le Comité a noté qu'en septembre 2013, sur la recommandation du SCVP, le Comité des projets a convenu que le projet soumis par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Illycaffè, figurant dans le document PJ-46/13 Rev. 1, devait être révisé et soumis à la prochaine réunion. Depuis, les initiateurs ont envoyé le projet directement au Fonds commun pour les produits de base (FCPB) pour examen. Le FCPB est potentiellement intéressé par la proposition et la version révisée a été diffusée pour information. Le Comité a pris note de ces renseignements.

9. Le Comité a noté que le projet pouvait être rejeté par l'OIC mais être néanmoins soumis au FCPB et que l'OIC devait examiner les implications de cet état de fait. Il a décidé que les projets qui ne sont pas accompagnés d'une recommandation claire d'approbation du SCVP ne devaient pas être soumis à l'approbation, car leur état de préparation peut être incomplet et ils pourraient ajouter au nombre de projets dans les cartons.

Point 3.2 : Projets en cours d'examen par les bailleurs de fonds

10. Le Chef des opérations a indiqué que, conformément à la demandé formulée par les Membres en mars 2013, l'OIC a soumis de nouveau 25 projets (nouveaux et dans les cartons, avec un potentiel de financement) au FCPB, qui a fait savoir qu'il ne les prendrait pas en considération aux fins de financement. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 3.3 : Projets approuvés

11. Le Comité a pris note du document PJ-68/14 dans lequel figure un rapport de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB et d'autres donateurs.

Point 3.4 : Projets récemment terminés

12. Le Comité a noté que le document PJ-70/14 contenait un rapport sur les projets terminés ci-après :

- Constitution d'un outil d'éducation financière pour faciliter l'accès au financement des produits de base par les petites et moyennes entreprises durables dans les économies émergentes
- Régénération des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola
- Encourager l'intensification de la production caféière et vivrière au moyen de fumier organique dans les régions couvertes par le projet CFC/ICO/30 au Burundi.

13. En réponse à des questions sur l'évaluation des projets selon un niveau de financement ou la durée de mise en œuvre, le Comité a noté que les projets sont évalués tous les deux ans par le FCPB et l'OIC, et que des rapports, établis en fonction des critères du FCPB, sont préparés et envoyés aux Membres. Les résultats sont également présentés lors d'ateliers de clôture. Le Comité a en outre noté que la politique d'évaluation du FCPB était semblable à celle de l'UE. Les petits projets sont évalués en interne car, sinon, le coût serait supérieur aux avantages, même si des consultants externes participent au processus, et les projets plus importants sont évalués à l'extérieur. Les résultats des projets sont également examinés deux à trois ans après leur conclusion.

Point 4 : Activités des projets

Point 4.1 : Fonds commun pour les produits de base (FCPB)

14. Le représentant du FCPB a fait rapport sur les politiques et les développements du FCPB. Le texte de cette présentation est disponible sur le site web de l'OIC (Présentation du FCPB). Le FCPB est encore en transition et un comité a été créé pour revoir l'accord. En réponse à plusieurs questions, il a indiqué que le principal changement de politique était

que les projets peuvent désormais être soumis au FCPB sans passer par des organismes internationaux de produits (OIP), et qu'on avait délaissé les projets basés sur des dons en faveur des projets à composante de prêt plus importante. Des dons sont encore possibles pour les projets portant sur le renforcement des capacités ou le renforcement des coopératives. Deux appels de propositions sont lancés chaque année et les projets sont approuvés dans les six mois, après avoir été examinés par le Comité consultatif et approuvés par le Comité exécutif. La valeur des projets va de 200 000 dollars à 2-3 millions de dollars. Si les projets ne sont pas acceptés selon le processus d'appel ouvert, ils doivent être soumis de nouveau.

Point 4.2 : Stratégies de mobilisation de fonds et de communication

15. Le Chef des opérations a déclaré qu'au cours des 18 dernières années, l'OIC s'était appuyée sur le FCPB pour financer les projets et que, compte tenu des changements de politique du FCPB, l'Organisation se concentrait maintenant sur le recensement d'autres sources de financement. L'Organisation a créé une base de données des donateurs qui sera prête le mois prochain et sera mise à disposition dans une nouvelle section du site web de l'OIC (Membres), une fois que le site aura été remanié. Des stagiaires participent à ce travail et des recherches supplémentaires sur les priorités des bailleurs de fonds potentiels seront effectuées. Il fera rapport sur les aspects relatifs à la mobilisation des fonds lors de la prochaine réunion, y compris sur la façon dont la base de données sera utilisée par les Membres.

Point 4.3 : Difficultés des projets de l'OIC

16. L'Économiste principal a fait une présentation sur les nouveaux défis aux projets de mise en valeur du café. Le texte de cette présentation est disponible sur le site web de l'OIC (Relever les nouveaux défis). Pour relever les nouveaux défis posés par les changements dans les politiques du FCPB, il a été proposé que les projets incluent une composante de rentabilité. Le rôle du Secrétariat dans l'élaboration du projet devrait être renforcé pour tirer parti de son expertise dans ce domaine. Outre une liste des donateurs potentiels pour la mise en valeur du secteur du café, il a également été proposé d'établir des relations plus étroites avec les institutions financières. L'OIC pourrait également développer son rôle d'agence d'exécution de projet (AEP) et mettre en œuvre directement des projets, des études ou des sessions de formation. Les directives et les critères d'évaluation des projets de l'OIC devront être adaptés et les Membres devront également voir si les projets dans les cartons sont toujours d'actualité ou doivent être supprimés.

17. Au cours des débats sur ce point, on a fait observer que l'idée d'un groupe de travail chargé d'évaluer les propositions précédentes était intéressante car elle permettrait de déceler les lacunes et d'actualiser les projets, ce qui accroîtrait la probabilité de marier les

propositions et les priorités des différents bailleurs de fonds et d'obtenir un financement. Il convient d'être plus réaliste sur le potentiel de financement des propositions. Il convient également d'être prudent dans le développement du rôle de l'OIC en tant qu'AEP car cela exigerait des ressources et de nombreux donateurs ont déjà une grande expérience dans ce domaine. L'OIC devrait prendre en compte la valeur ajoutée potentielle car il s'agit d'un domaine complexe qui exige une expertise en matière d'approvisionnement et implique des coûts supplémentaires. Le Comité a noté que, bien qu'il puisse exister des contraintes de ressources dans le développement du rôle de l'OIC en tant qu'AEP, l'Organisation pourrait jouer un rôle en organisant, avec des partenaires, des séminaires et des ateliers pour diffuser les connaissances et l'information.

18. Il a été suggéré que, dans la mesure où il existe désormais une structure parallèle dans laquelle les projets peuvent être soumis soit directement au FCPB soit par l'intermédiaire de l'OIC, l'Organisation devrait examiner attentivement la valeur ajoutée qu'elle pourrait fournir en présélectionnant les projets pour justifier les coûts impliqués. Les projets doivent être actualisés s'ils sont dans les cartons depuis plus d'un an car ils peuvent perdre leur actualité, et ce processus entraîne des coûts supplémentaires. Il a également été suggéré que l'OIC pourrait ajouter de la valeur en agissant comme centre de référence des priorités des autres agences. Lorsque les priorités et les projets se rencontrent, ces derniers peuvent être soumis aux donateurs pour financement.

19. On a fait valoir que les OIP avaient une vue d'ensemble des difficultés des produits de base et que maintenant que d'autres organisations pouvaient présenter des projets directement au FCPB, il n'y avait plus de mécanisme permettant d'évaluer l'impact des projets, y compris leurs éventuelles répercussions négatives sur le secteur. Il convient d'examiner les modalités selon lesquelles les pays pourraient consulter les OIP sur l'impact des projets sur la filière, compte tenu de leur connaissance et de leur expertise considérables sur les projets. Les changements au sein du FCPB reflètent les modifications apportées aux accords de produits de base depuis les années 1990. Dans certains cas, les pays ne sont pas membres du FCPB et nécessitent un financement, et certains produits n'ont pas d'OIP ou de capacité à présenter des projets. Le FCPB apprécie sa relation avec les OIP qui pourront continuer à lui soumettre des projets ; il a discuté stratégie et partagé des informations avec eux et s'est appuyé sur leur capacité technique pour se guider.

20. Le Comité a noté que, même s'il est nécessaire d'examiner les projets dans les cartons, seul le Conseil a le mandat de les retirer, comme indiqué à la 111e session du Conseil. Le Comité a également noté qu'un large soutien s'était exprimé en faveur d'un effort collectif visant à examiner les projets dans les cartons et à revoir le mandat du SCVP et les autres procédures des projets. Il serait utile de mettre en place un groupe de travail constitué de Membres, chargé d'examiner tous les projets dans les cartons avant septembre

2014. Le Comité a noté que la Colombie et l'Équateur souhaitaient participer au groupe de travail. Il a demandé au Secrétariat d'élaborer des directives sur le fonctionnement du groupe de travail afin que les Membres puissent décider s'ils peuvent y participer, et de les envoyer à tous les Membres dans les dix prochains jours. Les Membres souhaitant participer au groupe de travail devront communiquer au Secrétariat le nom de leur représentant dans les quatre prochaines semaines. Enfin, le Comité a noté que tous les Membres étaient invités à soumettre des propositions pour les projets dans les cartons et pour l'approche générale des projets.

Point 4.4 : Grille d'évaluation des projets

21. L'Économiste principal a présenté le document PJ-17/11 Rev. 4 dans lequel figurent des propositions de révision de la grille d'évaluation des projets tenant compte des nouveaux critères du FCPB.

22. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que le développement et l'évaluation des propositions engendraient des coûts. Il existe déjà de nombreux projets dans les cartons et des efforts devraient être faits pour s'assurer que ces propositions ont de bonnes chances d'être financées. Il a été suggéré de diviser la grille d'évaluation en deux parties. Une section devrait comporter des questions sur les domaines prioritaires, appelant des réponses sous forme de "oui" ou "non", "oui" étant une condition préalable au financement. Une autre section de questions devrait comporter des questions avec une note totale de 100, la note de chaque question étant clairement définie, de façon que les initiateurs puissent déterminer ce qui était essentiel ou non. Cette approche pourrait améliorer la qualité des propositions et réduire le temps et les ressources nécessaires à leur élaboration. Le processus d'examen devrait être aussi strict que possible afin d'accroître les chances de financement une fois que les projets ont été approuvés par l'OIC. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé que ce document devrait être revu par le groupe de travail sur les projets.

Point 5 : Coopération avec d'autres organisations

Agence brésilienne de coopération (ABC)

23. Le représentant du Brésil a fait rapport sur la mise en œuvre du protocole d'accord visant à promouvoir la coopération technique triangulaire dans les pays producteurs de café. Le document PJ-71/14 contient un rapport sur la visite de la délégation camerounaise au Brésil, dans le cadre de la proposition d'assistance technique de l'ABC qui a été approuvée par le Conseil en septembre 2013. La délégation a visité un certain nombre de régions productrices du Brésil et établi des contacts avec les principales parties prenantes. Elle a étudié les possibilités de coopération technique visant à appuyer la relance de la

culture du café au Cameroun, y compris l'organisation des producteurs de café et l'organisation de la commercialisation et de la consommation intérieure. La visite d'une délégation brésilienne au Cameroun sera organisée dans la seconde moitié de 2014 et de plus amples informations à ce sujet seront communiquées au Cameroun et à l'OIC en temps voulu. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que le Cameroun appréciait grandement le soutien et la coopération que lui accorde le Brésil.

IDH (Initiative sur le commerce durable)

24. Le Comité a noté que le Chef des opérations avait visité l'IDH (basée aux Pays-Bas) pour discuter des installations du projet et de son travail. Le but de la visite était d'en apprendre davantage sur ses activités et sur les modalités de financement des projets, qui nécessitent un financement de 70% par le secteur privé.

Point 6 : Questions diverses

25. Le Comité a noté l'intérêt de la République démocratique populaire lao pour une adhésion à l'OIC et l'option de contacter le FCPB directement au moyen de la procédure d'appel ouvert à propositions, sans être membre.

Point 7 : Date de la prochaine réunion

26. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Londres (Royaume-Uni) pendant la 113e session du Conseil, qui se tiendra du 22 au 26 septembre 2014.